

## SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
 Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX  
 1215S07630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE  
 Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins  
 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Dispensé de timbrage

PIC Val d'Oise



Déposé le 24 mai 2013

# Mouvement : les résultats !

Le SNUipp-FSU 95 engagé sur tous les fronts...



Comme chaque année, conformément à ses engagements, le SNUipp-FSU a assuré la transparence du mouvement. Avant les vacances, chacun, chacune a pu consulter la totalité des propositions classées par ville, école et barème. Le SNUipp a diffusé à **l'ensemble de la profession** tous les éléments qui permettent de rendre transparente cette opération administrative importante et de garantir son équité. Dès la fin de la CAPD du 16 mai, l'ensemble des résultats a été diffusé sur le site du SNUipp-FSU 95.

La multiplication des contacts téléphoniques, l'extrême augmentation du nombre de mails et leur diversité témoignent d'une grande activité au quotidien qui nécessite une disponibilité et une réactivité constantes des membres de l'équipe départementale du SNUipp-FSU 95. Ainsi près de 2000 collègues ont contacté la section départementale du SNUipp à l'occasion du déroulement des opérations du mouvement.

Le site internet constitue un vecteur d'information essentiel.

Le nombre de consultations des résultats du mouvement, a atteint plus de

3000 connexions en moins de 24 heures après sa publication. Cela répond à une demande de plus en plus grande de la profession d'être informée en temps réel. Il est aussi le résultat de l'appropriation par la profession d'outils construits par les militants du SNUipp Val d'Oise et qui ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité.

Tous ces moyens humains et matériels permettent d'organiser et de développer la réflexion collective sur l'avenir de l'école et sa place dans la société, le devenir de notre métier et la défense des personnels...

C'est dans ce sens que s'inscrit l'action au quotidien du SNUipp-FSU au service de toute la profession.

Il est temps de renforcer **VOTRE** syndicat pour qu'il pèse encore plus dans les discussions à venir. Il est urgent de redonner des couleurs à l'Ecole et de la fierté à ses personnels !

**Syndiquez-vous !**

Alexis Pomérat  
 Secrétaire départemental du SNUipp

## Suite du calendrier des opérations administratives

**Mardi 28 mai : GT CTSD**  
 Ajustements carte scolaire

**Jeudi 30 mai : GT CAPD**

**Jeudi 6 juin : CTSD (matin)**  
 Ajustements carte scolaire  
**CAPD (après-midi)**  
 Réaffectations, prio TP, INEATEXAT

**Jeudi 20 juin : CAPD**  
 Mouvement à TP

**Jeudi 27 juin : CAPD**  
 Mouvement à TP

**Jeudi 29 août : CAPD**  
 Mouvement à TP ajustements

## Réunion d'information syndicale

**Mercredi 29 mai 2013**

**Maison des syndicats - Cergy - 9h**

### Sommaire

Edito p 1  
 Résultats TD p 2-8

Toutes les infos sont sur <http://95.snuipp.fr>

**SNUipp FSU Val d'Oise**  
 26 rue F. Combe 95014 Cergy cedex  
 Tél : 01 30 32 21 88  
 Fax : 01 30 32 39 12  
 courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)  
 site : <http://95.snuipp.fr>

# Compte-rendu de la CAPD du 15 mai 2012

## MOUVEMENT à TD 2012

Les délégués du personnel sont intervenus sur ce dossier en général et sur toutes les demandes formulées par nos collègues.

**Quelques chiffres** : sur les 2182 collègues participant au mouvement à TD, 1035 ont obtenu un poste (soit 47%). 646 enseignants sont maintenus sur leur poste (30%) et 501 restent sans poste à l'issue de cette phase de mouvement (23%).

### Et dans les vœux ?

- 41% obtiennent leur 1er vœu, 10,5% leur 2nd vœu, 7,4% le 3ème vœu, 19,3% obtiennent un poste compris entre leur 4ème et 10ème vœu.

Après contrôle du document de travail, les délégués du personnel ont fait procéder, par les services de l'IA, aux corrections nécessaires. Ces corrections ont entraîné quelques modifications par rapport aux propositions (7 cascades impactant 20 collègues). Les résultats individuels et par villes et écoles sont consultables dans ce bulletin.

**TRS** : les TRS seront réunis dans les circonscriptions d'ici fin mai. Contacter rapidement votre circonscription pour connaître la date de réunion.

### Mouvement des stagiaires CAPA-SH

Les futurs stagiaires CAPA-SH ont été affectés (à TD sous réserve d'obtention du diplôme) suivant les vœux formulés après le mouvement à TD sur les postes restant vacants correspondant aux différentes options.

**La liste des postes (ASH, direction, CLIN, EDV) restant vacants à l'issue du mouvement est consultable sur notre site.**

- **Poste d'adjoint** : à l'issue de cette phase du mouvement, il ne reste plus aucun poste d'adjoint en maternelle ou en élémentaire vacant.

- **Postes de direction** : 45 postes de direction (23 en élémentaire et 22 en maternelle) sont vacants (liste sur notre site). Le nombre de postes de direction vacants est identique à l'an dernier et toujours élevé. Cela confirme le manque d'attractivité de la fonction lié, en partie, au manque de temps de décharge attribué, à la constante augmentation de la charge de travail et au manque de reconnaissance.

Les demandes de réaffectation ou d'affectation à titre provisoire sur un poste de directeur(trice) sont à transmettre entre le 21 et le 24 mai à votre IEN qui le transmettra au besoin à l'IEN concerné. La fiche de candidature est mise en ligne sur le site de l'IA. Ces candidatures seront examinées lors de la CAPD du 07 juin.

**Attention : obtenir une réaffectation peut entraîner une modification de barème au mouvement 2013. Pour connaître toutes les incidences, prenez contact avec les délégués du personnel du SNUipp FSU 95.**

- **Postes CLIN et EDV** : ces postes spécifiques seront proposés dans le cadre des affectations à titre provisoire. La fiche de candidature est mise en ligne sur le site de l'IA.

- **Postes en ASH** : l'examen des demandes des collègues ayant complété l'annexe 23 de la circulaire du mouvement seront examinées lors des CAPD des 7 et 21 juin.

**Priorités** : les délégués du personnel se sont assurés que tous les collègues bénéficiant d'une priorité ont obtenu un poste à TD.

## TEMPS PARTIELS

**Toutes les 1ères demandes sur autorisation ont été refusées par la nouvelle directrice académique !** Nous avons largement communiqué sur ce dossier (voir le compte rendu de la CAPD du 12 avril). La décision d'accorder les temps partiels sur autorisation avait été reportée du 12 avril au 15 mai. En effet, l'ancien DASEN annonçait qu'il n'aurait vraisemblablement pas les moyens d'accorder tous ces temps partiels. La nouvelle Directrice d'Académie a tranché. Seuls les renouvellements de demandes de temps partiels sur autorisation sont accordés. Plus de 30 collègues se voient donc refuser ce droit par ailleurs, reconnus aux autres fonctionnaires et aux salariés du privé. Les choix politiques de ces dernières années ont eu des incidences importantes sur les droits sociaux des enseignants ! Il est inacceptable et insupportable que les enseignants et majoritairement des enseignantes du 1er degré se voient refuser cette possibilité dont bénéficient d'autres fonctionnaires.

Le SNUipp-FSU ré-interviendra systématiquement dans les différentes instances sur cette question et **propose d'ores et déjà aux collègues qui se sont vus refuser leur temps partiel de saisir la CAPD. Modalités à retrouver sur notre site internet.**

## LISTE D'APTITUDE PE

Cette année, 28 collègues demandaient à être inscrits sur la Liste d'Aptitude de Professeur des Écoles. 31 postes étaient ouverts. Il reste 317 instituteur(trice)s dans notre département.

## HORS CLASSE

4296 collègues étaient promouvables à la Hors Classe (sont promouvables dans la Hors-Classe, les P.E. ayant atteint le 7ème échelon avant le 31 décembre 2011). Le ministère a notifié le ratio promu/promouvable : maintien du même ratio que l'année dernière, c'est à dire 2% des promouvables !!! L'application d'un ratio de 2% pour les 4296 enseignants promouvables du Val d'Oise se concrétise par l'attribution de 89 promotions.

Seulement 89 promus pour 4296 enseignants promouvables, il serait vraiment temps que la hors-classe soit transformé en un 12ème échelon accessible à un plus grand nombre de collègues.

**Pour toute question ou information,  
n'hésitez pas à contacter un de vos  
délégués du personnel du SNUipp-FSU 95**

# BULLETIN D'ADHESION

**S**  
**N**  
**U**  
**i**  
**p**  
**p**  
**(FSU)**  
**95**  
**A**  
**D**  
**H**  
**E**  
**S**  
**I**  
**O**  
**N**  
**2**  
**0**  
**1**  
**2**  
**/**  
**2**  
**0**  
**1**  
**3**

NOM : M. Mme. Mlle  Prénom :

Nom de jeune fille :  Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal :  Ville :

Téléphone fixe :  Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.  
 Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

**La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2013.**  
 Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

## COTISATIONS 2012/2013

échelon	COTISATIONS 2012/2013		
	instit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en
IPEMF, spécialisés	4,20
CPC	7,50
CPD	11,30
Direction 2 à 4cl.	4,40
Direction 5 à 9cl.	8,30
Direction 10cl. et+	11,00
Direction SEGPA	14,00
Direction EREA	33,00

- M2 : 35,00 •  AE, AVS, EVS : 50,00 •
  - PES, Retraités : 94,00 •  Mi temps : 76 •
  - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
  - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :   
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise   
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités :  (10 max d'octobre à juillet)  
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

<p><b>TITULAIRE DU COMPTE</b></p> <p>Nom et prénom <input type="text"/></p> <p>adresse <input type="text"/></p> <p>Code postal <input type="text"/> Ville <input type="text"/></p> <p><b>COMPTE à DEBITER</b></p> <p>Code Etablissement <input type="text"/> Code guichet <input type="text"/></p> <p>N° de compte <input type="text"/> Clé <input type="text"/></p> <p>Date <input type="text"/> Signature <input type="text"/></p>	<p><b>AUTORISATION de PRELEVEMENT</b></p> <p>J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différent avec le créancier.</p>	<p><b>N° NATIONAL EMETTEUR</b></p> <p><input type="text" value="405.975"/></p> <p><b>ORGANISME CREANCIER</b></p> <p>SNUipp Val d'Oise</p> <p>26 rue Francis Combe</p> <p>95014 CERGY CEDEX</p>
<p><b>Etablissement teneur du compte</b> (à compléter SVP)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		

**Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement en 10 mensualités.**

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy

**J'adhère dès maintenant au SNUipp !**  
**Pour l'année scolaire 2012-2013 !**

**F**  
**S**  
**U**